

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 10 juin 2024 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 25, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 – Rodrigue Boivin
Siège #2 – Robert Staniforth
Siège #3 – Gertie Cavalier
Siège #4 – Philippe Boileau
Siège #5 – Simon-Pierre Trahan

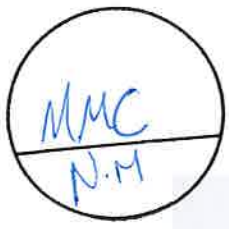
Sont absent.e.s, les conseillers(ères):

Siège #6 – Isabelle Bélanger-Fortin

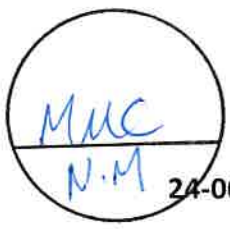
Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

	1 -	OUVERTURE DE LA SÉANCE
24-06-10-116		Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19h30. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	2 -	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
24-06-10-117		Il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté tel que présenté. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.
	3 -	DEMANDES DU PUBLIC
		Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.
	4 -	ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
24-06-10-118	4.1	Session régulière du 13 mai 2024 Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2024 soit adopté. Le maire demande le vote. Adoptée à l'unanimité.



- 5 - ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES**
- 5.1 ADMINISTRATION**
- 24-06-10-119 5.1.1 Modification aux modalités de versement du PRACIM**
- CONSIDÉRANT** la décision du Conseil du trésor de modifier les modalités de versement du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- CONSIDÉRANT** la convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Municipalité de Saint-Sixte signée en mai 2023 relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et portant le numéro de dossier 2030213;
- CONSIDÉRANT** l'addenda n°1 à la convention d'aide financière reflétant les ajustements apportés par le Conseil du trésor,
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser, le maire Matthew MacDonald Charbonneau, a signer l'addenda n°1 au nom de la Municipalité;
- EN CONS ÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil autorise le maire, Matthew MacDonald Charbonneau, à signer l'addenda n°1 relative à la convention d'aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- Le maire demande le vote.
- Adopté à l'unanimité.
- 5.2 TRÉSORERIE**
- 5.2.1 Rapport des dépenses autorisées – Mai 2024**
- 24-06-10-120 5.2.1.1 5.2.1.1 Liste des paiements émis en mai 2024**
- Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois de mai 2024 pour un montant de 59 474,61 \$;
- Chèques # 7514 à 7527 et chèques # 7529 à .7548 et chèques # 7550 à 7559.
- Les chèques # 7528 et 7549 ont été annulés.
- 24-06-10-121 5.2.1.2 Facture Whisco Inc.**
- CONSIDÉRANT** la facture #204313 présentée par Whisco Inc. au montant de 7 092,81 \$, taxes incluses, pour du MG20B et des redevances municipales;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Whisco Inc. au montant 7 092,81 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement;
- ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 03-310-00-003 – Subvention du député.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.



24-06-10-122

5.2.1.3 Facture Quote- part MRC

CONSIDÉRANT la facture #204918 présentée par la MRC de Papineau au montant de 13 740,29 \$ à titre de deuxième versement pour le paiement de la quote-part de la municipalité de Saint-;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par la MRC de Papineau au montant de 13 740,29 \$ et en autorise le paiement.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-06-10-123

5.2.1.4 Facture Mazars

CONSIDÉRANT la note d'honoraires présentée par Mazars au montant de 22 420,13 \$, taxes incluses; pour des honoraires professionnels pour l'audit financier de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte la note d'honoraires présentée par Mazars au montant de 22 420,13\$, taxes incluses; et en autorise le paiement.

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-413 – Comptabilité et vérification.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-06-10-124

5.2.1.5 Factures Multi-Route Inc.

CONSIDÉRANT la facture # 0051222 et la facture # 0051235 présentées par Multi-Route Inc. totalisant un montant de 26 490,24 \$, taxes incluses; pour l'épandage de chlorure de calcium liquide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte les factures présentées par Multi-Route Inc. totalisant un montant de 26 490,24 \$, taxes incluses; et en autorise le paiement.

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-620 – Gravier, sable, asphalte, abat-poussière.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

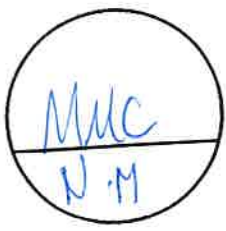
24-06-10-125

5.2.1.6 Facture Transport Michel Deschamps et Fils

CONSIDÉRANT la facture # 33269 présentée par Transport Michel Deschamps et Fils au montant de 5 668,27 \$, taxes incluses; pour le nivelage de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Transport Michel Deschamps et Fils au montant de 5 668,27 \$, taxes incluses; et en autorise le paiement.

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-521 – Entretien et réparation - Infrastructure.



Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-06-10-126 5.2.1.7 Facture Miric Construction

CONSIDÉRANT la facture # 1359 présentée par Miric Construction au montant de 27 716,07 \$, taxes incluses; pour la rénovation du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Miric Construction au montant de 27 716,07 \$, taxes incluses; et en autorise le paiement.

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 03-310-00-002 – PRABAM.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-06-10-127 5.2.1.8 Facture A4 Architecture + design

CONSIDÉRANT la facture # F-7154 présentée par A4 Architecture + design au montant de 2 414,48 \$, taxes incluses; pour des honoraires professionnels pour les travaux effectués dans le cadre du projet de construction du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par A4 Architecture + design au montant de 2 414,48 \$, taxes incluses; et en autorise le paiement.

ET QUE les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 03-310-00-001 – PRACIM.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-06-10-128 5.2.2 Liste des salaires - Mai 2024

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte de dépôt de la liste des salaires payés au mois de mai au montant de 23 084,33 \$.

Chèques numéro 202490118 à 202490154.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

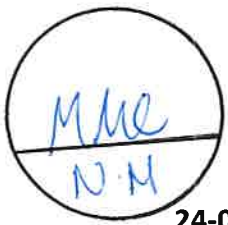
24-06-10-129 5.2.3 Liste des encaissements – Mai 2024

Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois de mai 2024 au montant total de 55 558,90 \$ détaillé comme suit :

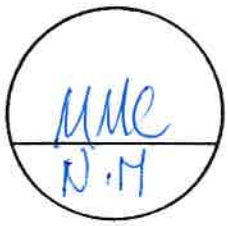
- Argent : 3 514,84 \$
- Chèque : 6 163,21 \$
- SIPC : 43 245,91 \$
- Interac : 2 634,94 \$

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



- 24-06-10-130 5.2.4 **Activités de fonctionnement à des fins fiscales**
- 5.2.4.1 **Au 31 mai 2024**
- Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 31 mai 2024.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 24-06-10-131 5.2.5 **Soumissions**
- 5.2.5.1 **Industries CAMA – système incendie**
- CONSIDÉRANT** le règlement 148-2015 en prévention incendie déclarant certains officiers de la MRC comme l'autorité compétente et responsable de l'application dudit règlement et de l'émission de toute attestation de conformité à celui-ci;
- CONSIDÉRANT** le certificat d'attestation émis le 20 février 2023 par l'inspecteur en prévention incendie de la MRC stipulant la nécessité d'installer un système incendie dans le nouveau centre communautaire;
- CONSIDÉRANT** la nécessité pour assurer l'avancement des travaux de la construction du centre communautaire de prendre une orientation quant à l'installation du système incendie;
- CONSIDÉRANT** la soumission reçue de CAMA au montant de 36 077,38 \$, taxes incluses ; pour l'installation d'un système incendie;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil donne l'orientation de poursuivre avec l'installation du système incendie;
- ET QUE** la directrice générale prenne les actions appropriées auprès des professionnels pour entamer les procédures relatives pour autoriser ce changement.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 24-06-10-132 5.3 **AFFAIRES JURIDIQUES**
- 5.4 **RESSOURCES HUMAINES**
- 5.4.1 **Absence conseillère siège 6**
- CONSIDÉRANT** l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipulant : « le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste »;
- CONSIDÉRANT** que la dernière participation de la conseillère au siège 6 a été à la session extraordinaire qui s'est tenue le 20 novembre 2023;
- CONSIDÉRANT** que l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités prévoit que « le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut



d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité »;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accorde une quatrième période d'absence de 30 jours, laquelle sera ré-évaluée au prochain conseil;

ET QUE l'absence justifiée de la conseillère au siège 6 n'entraîne pas la fin de son mandat.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5.4.2 Rapport du comité

Aucun rapport du comité.

6 - ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Analyse d'eau

Le résultat des tests est satisfaisant. Une analyse a été reçue par le laboratoire hors délais.

6.2 Comité de la rivière Saint-Sixte

Un membre du comité, le conseiller Philippe Boileau fait son rapport.

7 - LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Loisirs

7.1.1 Rapport du comité

Le représentant du comité, le conseiller Philippe Boileau fait son rapport.

7.2 Bibliothèque

7.2.1 Rapport de la représentante.

En l'absence de la représentante, la directrice générale fait un rapport.

7.2.2 Rapport annuel de la bibliothèque

La directrice générale dépose le rapport annuel de la bibliothèque.

7.3 SAJO

7.3.1 Rapport de la représentante

La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

7.4 TRANSPORT ADAPTÉ

7.4.1 Rapport de la représentante

La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

8 - RÈGLEMENTATION



9 - URBANISME

9.1 Permis et Requêtes émis en mai 2024

32 permis ont été délivrés.

4 requêtes ont été signalées.

9.2 Rapport du comité CCUE

Le représentant du comité, le maire Matthew MacDonald-Charbonneau fait son rapport.

24-06-10-133 9.2.1 Dépôt du procès-verbal 2024-05-30

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 30 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du CCUE tenue le 30 mai 2024;

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

24-06-10-134 9.3 Aliénation du lot 4 852 248 – demande à la CPTAQ

CONSIDÉRANT la demande d'aliénation du lot 4 852 248 au Cadastre du Québec faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 11 avril 2024;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur (195-19) de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que lot 4 852 428 au Cadastre du Québec fait partie du regroupement des usages « agricole » conformément au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT que l'élevage bovin est conforme aux usages permis dans la classification « agricole » dudit plan de zonage;

CONSIDÉRANT que le demandeur entend utiliser cette terre à des fins agricoles; plus particulièrement en augmentant le nombre d'animaux d'élevage de sa ferme et la superficie de pâturage;

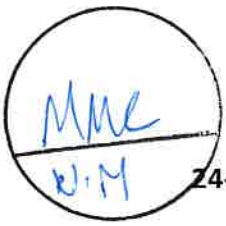
CONSIDÉRANT que ledit lot est adjacent à des terres agricoles appartenant au demandeur et sur lesquelles ils exploitent des activités d'élevage bovin favorisant ainsi l'homogénéité du type d'exploitation;

CONSIDÉRANT que la demande a pour conséquence de pérenniser l'agriculture sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil appui la demande d'aliénation du lot 4 852 248 selon les modalités présentées dans le formulaire transmis à la CPTAQ;

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.



24-06-10-135

9.4

PIIA – Projet 26 chemin de la Montagne

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot désigné 6 526 261 du Cadastre du Québec situé au 26 chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT que toute demande de permis de construction est assujettie au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement tenue le 30 mai 2024, à laquelle réunion les membres du CCUE ont évalué les documents et justifications fournis par le demandeur en se référant à une grille d'analyse pour chacun des 18 critères d'évaluation pertinents liés au PIIA de la zone Fo-2-Lac Farrand;

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE recommandent unanimement au Conseil d'autoriser l'émission d'un permis de construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot désigné 6 526 261 au Cadastre du Québec situé au 26 chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE recommandent que les commentaires émis dans la grille d'évaluation pour certains critères soient portés à l'attention du demandeur :

- Ajouter un porche d'entrée extérieur ou galerie;
- Acheminer un plan d'aménagement paysager à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment résidentiel et la recommandation du CCUE et autorise l'inspecteur en urbanisme à émettre les permis et certificats requis.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-06-10-136

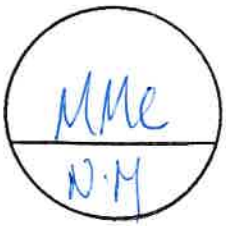
PIIA – Projet 79 chemin de la Montagne

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 6 599 722 du Cadastre du Québec situé au 79 chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT que toute demande de permis de construction est assujettie au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement tenue le 30 mai 2024, à laquelle réunion les membres du CCUE ont évalué les documents et justifications fournis par le demandeur en se référant à une grille d'analyse pour chacun des 18 critères d'évaluation pertinents liés au PIIA de la zone Fo-2-Lac Farrand;

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE recommandent unanimement au Conseil d'autoriser l'émission d'un permis de construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot désigné 6 599 722 au Cadastre du Québec situé au 79 chemin de la Montagne;



CONSIDÉRANT que les membres du CCUE recommandent que les commentaires émis dans la grille d'évaluation pour certains critères soient portés à l'attention du demandeur :

- La couleur pâle du revêtement extérieur est recommandée;
- Aménager une allée d'accès d'une largeur de 4 à 6 mètres maximum;
- Acheminer un plan de gestion des eaux de ruissellement à la municipalité;
- Aménager une bande boisée côté Ouest (gauche) en plantant des arbres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment résidentiel et la recommandation du CCUE et autorise l'inspecteur en urbanisme à émettre les permis et certificats requis.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

10 - VOIRIE

11 - PROJETS D'INFRASTRUCTURES

11.1 Projet de construction du centre communautaire

11.1.1 Rapport du comité

Le représentant du comité, le conseiller Rodrigue Boivin fait son rapport.

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13 - COMMUNICATION

13.1 Rapport du comité

Le représentant du comité, le conseiller Philippe Boileau fait son rapport.

13.2 Thème du calendrier 2025

Le sujet est reporté au conseil municipal de juillet 2024.

14 - MRC DE PAPINEAU

14.1 Rapport du maire

Le maire, Matthew MacDonald-Charbonneau fait son rapport.

14.2 Invitation MRC – rencontre régionale - civilité

Le maire, Matthew McDonald Charbonneau invite les membres du Conseil à participer à la rencontre organisée par le ministère des Affaires municipales de l'Habitation qui se tiendra le 18 juin 2024.

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16.1 Questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

24-06-10-137

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20 h 51.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



Matthew MacDonald-Charbonneau
Maire



Natasha Mantville
Directrice générale et greffière-trésorière